



Non obtention d une expertise

Par **Est elle**, le **24/04/2021** à **08:18**

Bonjour, en octobre 2015 par ordonnance, une demande d expertise médicale est demandée. Un expert accepte la mission et je dépose une consignation. Début 2016 la première expertise a lieu, (ou toutes les parties sont présentes sauf le médecin mis en cause qui a été reçu à un autre moment sans que nous soyons informés) l expert demande un sapiteur qui a été accepté, le délai repoussé à décembre 2016. Je me suis rendue à l expertise où le sapiteur était présent en juillet 2016. Depuis, mon avocat fait multiples courriers, le tgi aussi qui s adresse à l expert. Le 20 avril, mon avocat m informe que le tgi désigne un autre expert, ce dernier demande un co expert, et si je suis d accord, il faudrait que je dépose 1500 euros de consignation en plus des 1000 déjà engagés.

L expert de son côté n a jamais tenu au courant des réunions d expertise, ni aucun élément.

Il me reste 5 jours pour donner ma décision. Mes questions sont :

Puis-je demander que l expert fournisse au moins les tests que j ai passés lors des expertises ? Si je suis ok pour nouvelle expertise je voudrais savoir où je vais car depuis 5 ans mon état s est amélioré et la nouvelle expertise ne sera pas le reflet de ce qu il y a 5 ans.

Le juge peut-il décider d une nouvelle expertise sans avoir reçu les raisons de cette mission non accomplie ?

Si je dis non, je compte engager une procédure civile contre l expert à l amiable dans un 1er temps. Si cela ne marche pas, pensez-vous que je doive obligatoirement m entourer d un avocat de la région de cet expert. Ou de ma région car l expert avait accepté une mission dans ma région.

J ai le sentiment d abandon car c est encore à moi qui attends depuis 6 ans à qui on met un ultimatum court et à qui on demande de payer, chose dont je n ai pas les moyens. Et pas de droit à aucune aide..

Merci par avance de vos réponses

Estelle